



HAL
open science

Transfrontaliers clandestins et récits médiatiques. Le cas des kwassa-kwassa de Mayotte (France)

Bernard Idelson

► **To cite this version:**

Bernard Idelson. Transfrontaliers clandestins et récits médiatiques. Le cas des kwassa-kwassa de Mayotte (France). Questions de communication. Série actes, 2011, 12, pp.231–248. hal-00906851

HAL Id: hal-00906851

<https://hal.science/hal-00906851v1>

Submitted on 23 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

BERNARD IDELSON

Laboratoire Langues, Textes et Communication-UMR 8143 CNRS

Université de La Réunion

bernard.idelson@univ-reunion.fr

TRANSFRONTALIERS CLANDESTINS ET RÉCITS MEDIATIQUES

LE CAS DES KWASSA-KWASSA DE MAYOTTE (FRANCE)

Résumé :

Chaque année, près de 20 000 émigrés clandestins effectuent la traversée périlleuse de 70 km au sein de l'océan Indien, entre l'île comorienne d'Anjouan et le département français de Mayotte. Les autorités procèdent ensuite à des reconduites à la frontière qui constituent plus de la moitié des statistiques de l'ensemble national français. Le trajet aller s'effectue généralement de nuit, dans de fragiles embarcations de pêche peu adaptées à ce type de navigation, les *kwassa-kwassa* dont les naufrages sont médiatisés. L'article analyse les discours de presse et les représentations de ces transfrontaliers particuliers qu'ils révèlent.

Mots clefs :

Transfrontaliers – *kwassa-kwassa* – Mayotte – Comores – Émigration clandestine – Récits médiatiques.

Abstract :

Illegal cross-borders and media stories The case of *kwassa-kwassa* of Mayotte (France)

Each year, nearly 20 000 illegal emigrants make the dangerous crossing of 70 km within Indian Ocean, between Comorian Island Anjouan and the French department of Mayotte. Authorities then escort them back to the border. These escorts constitute more than half of the statistics of the overall French territory. The crossing generally takes place at night, in fragile fishing boats « *kwassa-kwassa* » not suitable for this type of navigation. The media relate their shipwrecks. The article analyses the speech of the press and the global views of these particular cross-borders.

Key words :

Cross-borders – *kwassa-kwassa* – Mayotte – Comores – Illegal emigration – Media stories.

Cet article propose un décentrement du regard sur la situation transfrontalière d'une région française d'outre-mer, Mayotte, située à 8 000 km de l'Hexagone. Dans cette île réside une communauté comorienne clandestine estimée à plus d'un tiers de la population. Une partie importante de ces « sans-papiers » est régulièrement reconduite dans son pays d'origine, à quelques encablures maritimes. En effet, la proximité géographique entre Anjouan et Mayotte, qui vient d'accéder au statut de département français, ainsi que l'attraction d'un niveau de vie supérieur, ont pour conséquence des allers-retours entre les deux îles. Le mouvement migratoire s'opère dans des conditions extrêmes dans le sens Anjouan/Mayotte : les candidats à l'émigration effectuent la traversée, souvent au péril de leur vie, dans de fragiles embarcations surchargées, les *kwassa-kwassa*. Ces barques de sept mètres, avec un fond plat et une ligne de flottaison très basse, sont peu adaptées au trajet de 70 km en haute mer au sein de l'océan Indien. En mer ou à Mayotte, les autorités françaises procèdent à des reconduites massives aux frontières : elles en annoncent 16 040, sur un total national (l'ensemble du territoire français) de 29 796 « éloignements », selon le terme officiel ; ce qui ne dissuade guère les immigrants de réitérer leur tentative d'installation ou de retour à Mayotte¹. Nous nous intéressons ici à la couverture médiatique de ces traversées et à leurs mises en récits extraites de quatre corpus de la presse nationale et locale. Les articles concernés abordent la question de l'émigration clandestine constituée par les va-et-vient d'une population qui pourrait être catégorisée comme transfrontalière.

Il s'agit d'analyser comment les médias donnent à voir, à lire, les occurrences constituées par les naufrages et les interceptions par la police des *kwassa-kwassa* ; occurrences devenant événements

¹ Chiffres Préfecture de Mayotte, rapport d'activité 2008 (p. 25) : <http://www.mayotte.pref.gouv.fr/depot/RAPPORT-MAYOTTE-2008.pdf> [15/02/2010] et Ministère de l'immigration de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire : http://www.immigration.gouv.fr/article.php?id_article=699 [15/02/2010].

médiatiques le temps et l'espace d'une édition de presse. Après un rappel du contexte, autour du récent référendum de la départementalisation de Mayotte (29 mars 2009) et de ses enjeux migratoires, le cadre théorique de l'analyse de discours de presse est présenté : les problématiques de l'événement médiatique, de sa temporalité, de sa construction, ainsi que des rituels du récit médiatique sont convoquées (Veron, 1981, Moirand, 2007, Esquenazi, 2002). On s'intéresse également aux cadres de présentation, c'est-à-dire aux formats de production de ces épisodes qui ponctuent les rubriques consacrées à l'océan Indien, pour montrer comment les journalistes bâtissent leur récit. Dans la partie suivante, le corpus est présenté et analysé. L'argumentaire qui accompagne souvent le simple compte-rendu des faits est observé à l'aune d'une grille argumentative : les différents procédés de présentations – et de représentations – des logiques contradictoires (logiques d'États, logiques géopolitiques, respect des droits de l'homme) sont mis en exergue.

Contexte géopolitique

Mayotte est constituée de deux îles principales (Petite Terre et Grande Terre) et fait partie de l'Archipel des Comores situé dans le canal du Mozambique au sud-ouest de l'océan Indien. L'ensemble de ces îles volcaniques possède des origines communes de peuplement dont on retrouve des traces dès le VIII^e siècle. À partir de 1841, des protectorats français, puis une colonie dirigée par le gouverneur de Madagascar, sont établis. En 1974, la France organise un référendum d'autodétermination dans l'archipel : trois îles optent pour l'indépendance (la Grande Comore, Anjouan et Mohéli) et forment un état souverain appelé aujourd'hui l'Union des Comores. Mayotte, administrée par la France sans interruption depuis le 25 avril 1841, soit 40 ans avant les autres îles de l'Archipel, choisit pour sa part de rester française et devient une « collectivité territoriale ». Depuis la proclamation de son indépendance, le 6 juillet 1975, l'État comorien réfute sur la scène internationale l'appartenance française de Mayotte, ayant toujours revendiqué sa souveraineté sur l'ensemble de l'archipel (Oraison, 2009). Un second referendum confirmant

le choix de la population mahoraise est organisé le 8 janvier 1976. Il est contesté par l'assemblée générale de l'ONU qui soutient la position comorienne, tandis que la France oppose – seule – son droit de veto à l'organisme international. Cependant, depuis 1995, la question n'a plus été inscrite à l'ordre du jour de cette assemblée, même si le différend franco-comorien semble loin d'être réglé. Depuis trois décennies, les élus locaux mahorais n'ont eu de cesse de réclamer auprès des différents gouvernements un ancrage institutionnel plus fort dans la France. En avril 2008, le conseil général de Mayotte réclame au gouvernement une nouvelle consultation populaire, évoquant la loi du 11 juillet 2001. Ce texte relatif au statut interne de la « collectivité départementale » définit le cadre d'une avancée progressive vers le droit commun et une départementalisation. Les représentants locaux considèrent que Mayotte doit bénéficier du principe de l'assimilation législative prévue par l'article 73 de la Constitution selon lequel l'ensemble des lois et des règlements nationaux doit s'appliquer de « plein droit » aux DOM. Un nouveau referendum a lieu le 29 mars 2009 : 95% des électeurs approuvent le projet. La création du 101^e département français est annoncée pour le 1^{er} janvier 2011².

La compréhension du processus de décolonisation qu'A. Oraison qualifie « d'incomplet » (*ibidem* : 65), succinctement présenté ici, relève en fait de paramètres géopolitiques, juridiques et sociologiques particulièrement complexes. La question des flux migratoires entre les îles a trait à la coopération entre Mayotte et les États indépendants de la zone océan Indien. Plusieurs traités et textes internationaux ont, à maintes reprises, tenté de l'aborder. L'enjeu est d'atténuer les effets de la crise diplomatique franco-comorienne plus ou moins récurrente depuis 1975 et de parvenir à insérer pleinement Mayotte dans son environnement régional.

Les naufrages des *kwassa-kwassa*, diversement médiatisés, sont liés à cet environnement géopolitique et aux situations économiques et démographiques des différentes îles de l'archipel. L'analyse du mode de traitement médiatique de ces épisodes (naufrages, interceptions) peut ainsi

² Le taux de participation de cette consultation a été de 61 % (Source préfecture de Mayotte : <http://www.mayotte.pref.gouv.fr/depot/departementalisation/res-consul-may.pdf> [11/08/2010]). Mayotte possédait le statut européen de PTOM (Pays et territoires d'outre-mer) ; l'accession à la départementalisation lui confère le statut de région ultrapériphérique européenne (RUP), plus favorable en termes de fonds structurels octroyés par l'Europe.

révéler les différentes représentations – segmentées – du contexte transfrontalier franco-comorien et des données migratoires et démographiques. Il est par exemple intéressant de remarquer que lors de plusieurs visites ministérielles ayant précédé la consultation référendaire du 29 mars 2009, le thème de « la lutte contre l’émigration clandestine » à Mayotte a été régulièrement abordé (notamment par le ministre de l’outre-mer d’alors, Yves Jégo lors de son voyage à Mayotte en septembre 2008³). L’enjeu migratoire est également soulevé par la plupart des parlementaires chargés des missions préalables à la départementalisation de Mayotte⁴. Avec les questions du droit local des cadis, de la polygamie et de l’état civil, il fait partie des grands thèmes mis en avant – par la presse – à propos de la départementalisation (Idelson, Ledegen, à paraître).

Mayotte est un territoire peuplé de près de 200 000 habitants d’origine africaine (essentiellement bantous et malgaches), de religion musulmane (à plus de 97%). La langue maternelle la plus utilisée est le shimaoré (langue orale proche du swahili de l’Afrique de l’Est) et, dans une moindre mesure, le shibushi (nord-ouest de Madagascar) ainsi que l’arabe, langue de religion (Oraison, *ibid.* : 2, Laroussi, 2009 : 22-23). Les rapports et les liens historiques entre les différentes îles de l’archipel ont créé une situation démographique exceptionnelle sur le territoire français : les chiffres officiels annoncent une progression des ressortissants étrangers majoritairement comoriens de 34% en 2002 à 41% en 2007, sans toutefois préciser le taux d’émigrés en situation irrégulière. D’autres sources estiment que le tiers de la population de Mayotte serait constitué d’immigrants (en provenance majoritairement d’Anjouan puis de la Grande Comore) ; 96 % d’entre eux seraient en situation clandestine⁵.

Au fil des ans, les échanges entre les îles françaises et comoriennes de l’archipel ont été rendus plus difficiles, surtout à partir de la réforme de la nationalité française de 1995. L’instauration d’un visa (appelé Pasqua-Balladur, alors respectivement ministre de l’intérieur et Premier

³ Discours du 27 septembre 2008 au conseil général de Mayotte relaté dans *Mayotte-Hebdo*, n°398, p. 3.

⁴ Le rapport d’information de la commission des lois du Sénat sur la départementalisation de Mayotte (présenté le 4 décembre 2008) souligne que « la maîtrise de l’immigration constitue un enjeu majeur pour le développement économique ainsi que pour la préservation de l’ordre public et des équilibres sociaux » (chapitre III-C-1 : <http://www.senat.fr/rap/r08-115/r08-115.html>) [18/08/2010].

⁵ Rapport préfecture de Mayotte (*ibidem* : p. 44). Rapport du groupe de travail de Mayotte sur la départementalisation présenté dans l’hémicycle du conseil général de Mayotte le 27 septembre 2008 par le rapporteur Ibrahim Aboubacar : *Mayotte-Hebdo*, n°398, p. 3.

ministre), obligatoire pour les Comoriens se rendant à Mayotte, a considérablement compliqué les échanges de populations entre les deux îles (alors qu'elles possèdent souvent des liens familiaux). À cette période, une politique de reconduite à la frontière est impulsée, laquelle ne semble pas décourager les candidats à l'émigration clandestine, dans la plupart des cas au départ d'Anjouan. Les naufrages d'embarcations clandestines débutent à partir de l'instauration des visas. Un Observatoire de l'émigration clandestine anjouanaise (OECA), regroupant différentes ONG, dénombre 356 « victimes » interceptées entre 1995 et 1999, 8000 en 2000 (Caminade, 2003 : 74).

Cadre théorique : analyser un récit de presse à propos des *kwassa-kwassa*

Le récit médiatique s'inscrit dans un genre ; il est produit par des auteurs – le plus souvent journalistes – validé par un média (en l'occurrence ici de presse écrite) inséré lui-même dans une dynamique sociale. Pouvant participer à un débat, il circule ainsi au sein de l'espace public.

Le récit de presse qui nous intéresse est lié à la notion d'événement. Nous reprenons la distinction, utilisée dans le champ des sciences de l'information et de la communication, entre fait et événement effectuée par É. Veron, dans une perspective constructiviste. Selon cet auteur, les médias d'information façonneraient la réalité des sociétés industrielles : « Débordant la multiplicité des modes de construction, l'efficacité des invariants du discours finit par produire une unification imaginaire et, fort du pouvoir de sa désignation, l'événement s'impose alors partout dans l'intersubjectivité des acteurs sociaux » (1981 : 8). La question de « la mise en intelligibilité de l'événement » (Neveu, 1996 : 5) est abordée dans une dynamique temporelle. La temporalisation de l'événement s'imbrique dans la temporalisation des réactions liées à sa réception dans l'espace public (Quéré, 1994). À l'aide de graphiques de la chronologie de la relation, on observe le cheminement de la mise en visibilité d'un fait, son traitement dans le temps, la façon dont les journalistes se réfèrent sans cesse à un passé qui permet sa lisibilité actuelle. L'événement est une rupture de l'ordre des choses. Ce n'est au départ qu'une occurrence qui devient objet du réel au terme d'un trajet. Différentes phases de la mise en récit ont été

analysées par P. Ricœur : son apparition, la demande de sens qui lui succède, la consécration du temps et sa dissolution dans le récit. Dans son herméneutique des récits, P. Ricœur parle, lui aussi, de « structures d'intelligibilité de l'événement », et, toujours à propos de sa temporalité, revisite la théorie des trois présents de Saint-Augustin : le récit journalistique ne comporte pas un passé-présent-futur, mais un triple présent, « un présent des choses futures, un présent des choses passées, et un présent des choses présentes » (1983 : 18-19).

La recherche d'archives numérisées permet de constituer un corpus médiatique sur un temps relativement long : les récits médiatiques d'information à propos des *kwassa-kwassa* ne surgissent pas d'un « néant historique » (Garcin-Marrou, 1996 : 49). Ils renvoient à une mémoire qui permet d'aborder le présent ; les journalistes s'appuient sur les mêmes thèmes de cadrage explicatif, par exemple, dans leurs commentaires. Le récit médiatique à propos des *kwassa-kwassa* semble ainsi fonctionner en autoréférence à ce qu'il a déjà produit. Ce discours d'une presse – pourtant hétérogène dans sa forme, son contenu et ses formats de même que dans ses conditions de production – révèle une représentation des faits de société constitués par les mouvements de migration clandestine. À la lecture ponctuelle de tel ou tel article relatant une interception d'une embarcation par les autorités, on pourrait considérer le seul caractère éclipse de ce récit (quelques lignes et une photo constitutives d'une dépêche d'agence, par exemple, apparaissent ici et-là), mais en s'intéressant à ces récurrences de narrations, on décrypte mieux le sens donné par la presse aux événements. Il ne s'agit pas non plus d'accréditer une thèse médiacentriste selon laquelle les médias ne bâtiraient qu'une illusion de cette réalité qui serait autre. Les épisodes tragiques des naufrages des *kwassa-kwassa* ne relèvent pas de la fiction. Nous nous efforçons simplement d'interroger le lien entre fait et relation médiatique, « mise en récit ». Avec S. Moirand, on peut de même infirmer l'idée que les médias produiraient un discours éphémère ; *a contrario*, ils seraient devenus « un lieu de construction des *mémoires collectives* des sociétés actuelles » (2007 : 2). L'analyse s'efforce également de montrer comment les cadrages argumentatifs sont réalisés par les journalistes ; nous nous intéresserons à ce que J-P. Esquenazi décrit comme « le moment décisif du recadrage médiatique » (2002 : 49), pendant

lequel le journaliste, informé par une source (institutionnelle ou testimoniale), s'approprié le fait qu'il relate.

Comme l'analysent J. Arkembourg et F. Lambert (2005 : 16), les récits contemporains s'inscrivent dans une temporalité différente des récits traditionnels, du fait de leur « mobilité », de leur « hybridité » et de leur « sérialité ». À propos des « récit médiatiques », ces auteurs proposent des approches définitoires et problématisantes autres que celles généralement issues de la sphère littéraire. Notre intention n'est pas de contribuer à l'ouverture épistémologique de nouveaux modèles d'appréhension de la circulation du récit médiatique. Nous sommes restés sur un terrain empirique lié à la thématique du colloque : l'observation de la narration médiatique d'une situation transfrontalière au sein d'un espace français et européen excentrée de l'hexagone. Elle vise à mettre en évidence les différents cadrages éditoriaux de la relation de presse de ces épisodes de migrations entre l'île comorienne d'Anjouan et Mayotte.

Le corpus :

Le corpus est constitué d'articles issus de la presse nationale française (*Le Figaro*, *Libération*, *Le Monde*), comorienne (*Al-watwan*), de la presse régionale, mahoraise (*Hebdo-Mayotte*, site Malongo) et réunionnaise (*Le Journal de l'Ile*, *Le Quotidien*, *Témoignages*). L'analyse s'effectue chronologiquement, édition après édition. Les articles de presse sont datés et référencés, ce qui permet de repérer les processus de dynamique et de récurrence qui participent à chaque mouvement. Une grille générale d'analyse (Idelson, 2000) permet de faire ressortir plusieurs procédés du traitement et du récit médiatiques, lorsque l'occurrence « *kwassa-kwassa* » figure dans le texte. Elle tient compte de paramètres lexicologiques, de l'approche argumentative des textes, des métaphores, des actes de communication (c'est-à-dire de la mise en forme journalistique) et repère les *actants* (jouant un rôle actantiel ou possédant un statut actantiel), apparaissant dans le discours journalistique ou le prenant en charge (Greimas, Courtés, 1993 : 5).

Analyse des corpus

La présente étude repose sur une analyse quantitative et qualitative de discours de presse d'un corpus relativement vaste. Nous rendons compte de quelques illustrations du travail pour chacun des corpus, puis nous proposons une synthèse des résultats.

Corpus national :

Une première analyse lexicologique, effectuée à l'aide du logiciel *Lexico 3*, souligne une diversité de traitement entre les différents titres du corpus national. Par exemple, l'analyse factorielle des correspondances (AFC) révèle des emplois, des sous-emplois ou des suremplois de mots statistiquement révélateurs dans des segments particuliers. De ces concentrations thématiques remarquables, on distingue des pôles différenciés. *Le Figaro* et *l'Humanité* constituent ainsi deux pôles opposés, *Libération* et *Le Monde* se rapprochant pour leur part.

Ainsi dans le corpus du *Figaro*, le sur-emploi du mot « Président » et le sous-emploi du terme « *kwassa* », alors que ce dernier est notablement employé dans *l'Humanité*, témoignent de cette opposition de pôle.

L'approche plus qualitative des articles confirme ce constat de traitement différencié de la question de l'émigration clandestine.

Dans le *Figaro*, les thèses des gouvernements prenant des mesures strictes en matière de police des frontières sont en général privilégiées : la « lutte » contre l'émigration menée par les autorités ainsi que les positions institutionnelles sur la départementalisation de Mayotte sont le plus souvent mises en avant. Un article de fond sur la question migratoire (*Le Figaro* du 30/06/2004) apparaît prototypique de l'approche du sujet. On y repère des procédés argumentatifs propres aux articles d'opinion dont l'objectif est de convaincre le lecteur, avec une partie « cadrage », puis une autre qui comprend des « liens » analogiques et/ou déductifs. Les arguments de cadrage servent généralement à l'auteur du propos à orienter la manière de penser du récepteur-lecteur, de

façon à lui suggérer sa propre conception qui apparaît plus en amont dans l'article. Les arguments de lien permettent ensuite d'établir un pont avec l'accord du lecteur. Ils constituent l'étape qui va suivre le préaccord obtenu avec des éléments de cadrage (Breton, 1996 : 71). L'usage de la métaphore est fréquent et le recours à la parole rapportée de témoins d'autorité permet d'asseoir des positionnements tranchés, voire stigmatisant.

	Procédés argumentatifs	Passages significatifs – lexique – métaphores	
C A D R A G E	- Titre implicite	<i>Mayotte, l'eldorado médical des Comoriens</i>	
	- Représentation du transfrontalier	« Véritable casse tête pour les autorités françaises. Chaque jour, les côtes mahoraises voient une cohorte d'immigrés clandestins débarquer des kwassa-kwassa , ces embarcations baptisées comme une danse africaine car elles tangent à la moindre houle. Tous viennent chercher une vie meilleure sur ce confetti français d'à peine 400 kilomètres carrés »	
	- Rappel des données : - Stat. migratoires - Recadrage du réel	Cette année l'immigration a progressé de 56%, se désole le préfet de l'île, Jean-Jacques Brot. Mayotte détiendrait le triste record d'être le deuxième département français après la Seine-Saint-Denis en termes de reconduction aux frontières (...)	
	- Argument économique (représentation du coût de l'émigré)	Avec un salaire minimum 549 euros et un système de soins gratuits, Mayotte fait figure dans la région de pays de cocagne . « Nos hôpitaux pratiquent 7 000 accouchements par an dont 70% de Comoriennes, poursuit le préfet. Un chiffre énorme pour une population de 160 265 habitants. A titre de comparaison, c'est environ quatre fois plus que l'hôpital Saint-Antoine de Paris... De fait, le coût de cette migration clandestine est actuellement estimé à près de 15 millions d'euros dont les deux tiers au seul titre des soins médicaux dispensés gratuitement (...)	
	- Comparaison		
	L I E N S	- Représentation de l'émigré « envahisseur »	Autre sujet d'inquiétude, les écoles ne peuvent plus accueillir tous les enfants. La scolarisation est obligatoire pour les enfants d'immigrés clandestins. Quand nous ne refusons pas du monde, nous nous retrouvons avec des classes de 35 à 40 élèves.
		- Relance exemplifiée	La situation devient explosive , constate Bacar Ali Boto, conseiller général de Mamoudzou.
		- Argument d'autorité	Bien que d'histoire, de culture et de langue commune, les Mahorais (les habitants de Mayotte) accusent leurs « frères » anjouanais (Comoriens) de leur ôter le pain de la bouche, alors que le taux de chômage atteint 30%. Empêtré dans sa lutte contre l'immigration clandestine, Mayotte voit ses espoirs d'obtenir le RMI, l'assurance-chômage ou encore la sécurité sociale prendre un retard considérable.
		- Arg. de qualification	
		- Argument d'autorité par l'exemple	Plus largement, les autorités françaises s'inquiètent de voir l'île s'islamiser chaque jour un peu plus sous l'effet des immigrés anjouanais. « Jusqu'à présent, les femmes mahoraises vivaient un islam esthétique et tolérant. Cette année et ce pour la première fois, Mayotte a connu deux manifestations importantes avec des femmes entièrement voilées de noir et des hommes barbus en tête de cortège. L'influence des Islamistes radicaux n'est pas loin, s'alarme un diplomate.(508 mots)
	- Représentation stigmatisante		

Extrait de l'article du **Figaro** du 30/06/2004 : on y repère des procédés argumentatifs caractérisant un registre d'opinion et visant à convaincre le lecteur.

Toujours en illustration de ce traitement différencié sur le fond, on peut observer cet article de *L'Humanité* (4/02/2009) relatant un documentaire présenté comme « un réquisitoire précis et précieux sur la mécanique de la politique d'immigration aux relents néocolonialistes à Mayotte » (surtitre de l'article). On repère les mêmes procédés argumentatifs – propres à un registre d'opinion – que dans l'article ci-dessus du *Figaro*, mais évidemment utilisés en fonction d'une ligne éditoriale différente. L'auteur de l'article entend dénoncer le contexte migratoire et les conditions jugées inhumaines qui en découlent.

Procédés argumentatifs		Passages significatifs – lexique – métaphores
C A D R A G E	Titre implicite	<i>Un aller simple pour Mahoré</i>
	Registre de la narratologie	France. <i>Sur de frêles coquilles de noix bringuebalées par les vagues, des hommes, des femmes, des familles vont, comme on dit ici, « chercher la vie ». Jetés sur l’océan, les habitants d’Anjouan, une île de l’archipel des Comores, prennent chaque année la mer par milliers pour tenter de rejoindre Maoré, Mayotte, « la terre de tous les espoirs », vestige d’une colonisation qui a fait de ce confetti de l’empire posé sur l’océan Indien un improbable morceau de France. Un bras de mer de 70 kilomètres seulement sépare l’île de l’ex-colonie de la collectivité d’outre-mer. Soixante-dix malheureux kilomètres, fatals, pourtant, et des centaines d’êtres humains chaque année emportés par les intempéries ou par le naufrage de barques trop fragiles et trop surchargées pour ne pas chavirer. Ces barques sont baptisées " kwassa kwassa ", "Ça secoue, Ça secoue " ».</i>
	Cadrage contextué	<i>Loin des mises en scènes politico médiatiques, érigeant ces exils clandestins en péril national, la réalisatrice Agnès Fouilleux est partie à la rencontre de ces candidats au départ, retissant les fils d’une décolonisation qui fit la part belle à la manipulation, au mensonge, aux " intérêts de la France ", ou plutôt aux coups tordus et autres trafics des mercenaires de la Françafrique.</i>
	Arguments de témoignages Point de vue du transfrontalier donné à voir « de l’intérieur »	<i>« Si nous avions même 40 euros par mois, on serait libre de rester chez nous ». Parole d’un Anjouanais. Elle résume à elle seule la détresse d’une population démunie, captive d’un paradis infernal, où de misérables baraquements s’étirent le long des plages. Passeur de clandestins, institutrice sans salaire depuis des mois, jeunes désœuvrés... Tous témoignent de la détresse qui pousse les Anjouanais à braver les périls de la traversée. Certains veulent, simplement, rendre visite à leur famille ; d’autres bénéficier de soins dignes de ce nom .</i>
	- Cadrage « polyphonique » -Argument d’autorité dénoncée : parole rapportée et commentée - Convocation de l’histoire	<i>Sur l’autre rive, le préfet de Mayotte, aux allures de gouverneur colonial, affiche sa morgue et son cynisme sans ciller. Pour lui, pas de doute. C’est au choix de l’indépendance que les Comoriens doivent le sous-développement de l’archipel. Sous-entendu : que ces gueux-là boivent leur liberté jusqu’à la lie. (...). Où l’on découvre que l’intimidation et la violence ont présidé à l’organisation de référendums île par île, un procédé jugé illégal et condamné par les Nations unies. À Mayotte, des commandos, milices dédiées au bastonnage des indépendantistes, s’assurèrent du vote des indigènes, village par village. Comme échappé d’une photo jaunie, un personnage tragique et burlesque, le colonel A, témoigne de ces événements, avant d’entonner une Marseillaise maladroite. Si les services français n’ont reculé devant rien pour « garder » Mayotte, ils ont aussi sévi sur d’autres îles, créant de toutes pièces des groupes séparatistes à Mohéli et Anjouan. Sans parler des innombrables tentatives de déstabilisation du jeune ...État après la proclamation de l’indépendance, de coups d’État en assassinats. (...) Mais, surtout, la préservation d’une plaque tournante de la Françafrique, à partir de laquelle sévit longtemps l’un de ses barons, Bob Dénard, avec la bénédiction de la République.</i>

Extrait de l’article de l’Humanité du 4/02/2009 : on y repère également des procédés argumentatifs caractérisant un registre d’opinion cette fois-ci de dénonciation de la politique française dans l’archipel des Comores.

Comme dans l’ensemble du corpus, on constate l’usage de la métaphore. Ce procédé, constitutif du genre journalistique, fonde une certaine approche conceptuelle du réel (Lakoff & Johnson, 1985 : 13) : la métaphore marque les bases d’une représentation des faits par le journal.

Un article du *Monde* du 25/08/1995 sur les traversées des *kwassa-kwassa*, intitulé « Le périlleux voyage vers "l’eldorado" des boat people anjouanais », se révèle comme dans les deux précédents articles, significatif de ce procédé. Mais, on remarque, comme *distinguo*, l’emploi des guillemets qui invite à une distanciation face à ces représentations métaphoriques utilisées par d’autres journaux.

Le recours au témoin d’autorité est également utilisé – mais, là encore, avec une visée de conviction autre – dans cet article de *Libération* du 31/07/2009, intitulé « La collectivité d’outre-mer bat tous les records d’expulsions. Au mépris du droit ». Compte rendu de témoignage, le

papier rapporte la parole d'un expert militant de la Cimade (Comité inter-mouvements auprès des évacués) à propos des conditions du centre de détention de Pamandzi, des procédures et des données chiffrées d'expulsions (18 000 annoncées pour 2009). Cet article de *Libération* a eu un écho relativement important dans les journaux télévisés nationaux et réunionnais.

Corpus Comores Mayotte :

La presse comorienne est essentiellement composée d'un organe quotidien gouvernemental, *Al-watwan*. Le corpus numérique est formé de dix-sept articles numériques, comprenant l'occurrence « *kwassa* », édités entre le 24 novembre 2008 et le 16 mars 2010⁶. L'ensemble des articles est rédigé dans un registre informatif, avec un style d'agence, et sans commentaire particulier. Le positionnement de l'Union des Comores à propos de la question de Mayotte et de l'émigration apparaît dans des indices lexicologiques d'opinion plutôt que dans des commentaires engagés, et dans un registre somme toute modéré qui ne semble pas refléter les tensions internationales à propos de la souveraineté comorienne.

Exemple de ces indices discrets de positionnement, le terme « Mayotte » est remplacé par « Mahoré » qui en est la traduction en comorien.

⁶ Un nouveau quotidien, *Albalad Comores*, distribué parfois gratuitement, s'est récemment installé aux Comores : les observateurs le considèrent également très proche de la présidence de la République.

Al-watwan utilise un registre éditorial informatif dans lequel on relève toutefois de nombreux indices de positionnement ; Malengo relate une traversée en kwassa-kwassa dans le genre du reportage vécu dans lequel le journaliste se met en scène.

Le corpus mahorais est composé d'un titre d'information générale *Mayotte Hebdo* et du site Malengo⁷. Dans le premier, l'occurrence « *kwassa-kwassa* » est liée à la thématique de la politique migratoire de la France. La présence de ces articles dans le corpus est particulièrement notable dans les numéros consacrés à l'accession à la départementalisation qui semble consensuelle dans le discours social mahorais relaté par *Mayotte-Hebdo* (Idelson, Ledegen, *ibidem*). Malengo peut être défini comme un espace informationnel et communicationnel situé dans une catégorie éditoriale relevant davantage du magazine que de l'actualité « chaude ». On y retrouve le genre identique du reportage vécu – durant lequel le journaliste se met en scène en embarquant dans un *kwassa-kwassa* – déjà repéré au sein des quatre corpus.

Dans un récit-reportage intitulé « La grande traversée : Anjouan Mayotte en *kwassa-kwassa* » (Malengo 29/10/2007 modifié le 6/09/2009), le reporter utilise les procédés narratologiques du théâtre : l'article comprend une unité de lieu, une unité de temporalité (les trois jours de la traversée), campe une histoire quasi scénarisée (le journaliste aventurier effectue lui-même le périple, vivant différentes péripéties comme des faux départs ou des pannes de moteur).

Extraits : « Que cachent ces liaisons dangereuses ? Comment fonctionne ce mode de transport presque devenu un folklore local ? Comment s'organise un voyage ? Récit d'une traversée, images d'un folklore qui tue des dizaines de personnes chaque année... [...] La nuit est presque totale sur Mutsamudu, capitale de l'île d'Anjouan. Dix-neuf heures. La voiture nous emmène à travers les rues sombres à la recherche d'un contact qui nous permettra d'embarquer, cette nuit même, peut-être...
Première halte : « Abdou ! ». Le cri résonne dans la nuit, mais reste sans réponse. Abdou est absent.
Nous repartons vers un autre quartier, un autre « contact ». Sans succès. Finalement, c'est à deux pas

⁷ Le corpus mahorais a été réuni dans le cadre d'une autre étude sur les langues à Mayotte autour du referendum (Idelson, Ledegen, *ibid.*) : il s'étend sur les trois années précédant le referendum du 29 mars 2009.

du port que nous trouverons celui qui va nous aider dans notre quête peu banale : trouver une place dans un kwassa-kwassa qui nous permettra de rejoindre Mayotte. »

De même que dans les autres articles du corpus dans lesquels les journalistes relatent leur traversée en *kwassa-kwassa*, le reportage alterne mise en récit dramatisant et commentaire tragique reposant sur des données (nombre de tués dans les traversés, statistiques de reconduites au frontières, etc.). Comme tout exercice rédactionnel inhérent au genre du reportage, il doit « offrir un spectacle du monde et mettre son lecteur en état spectatorial » (Grévisse, 2008 : 147).

Corpus Réunion :

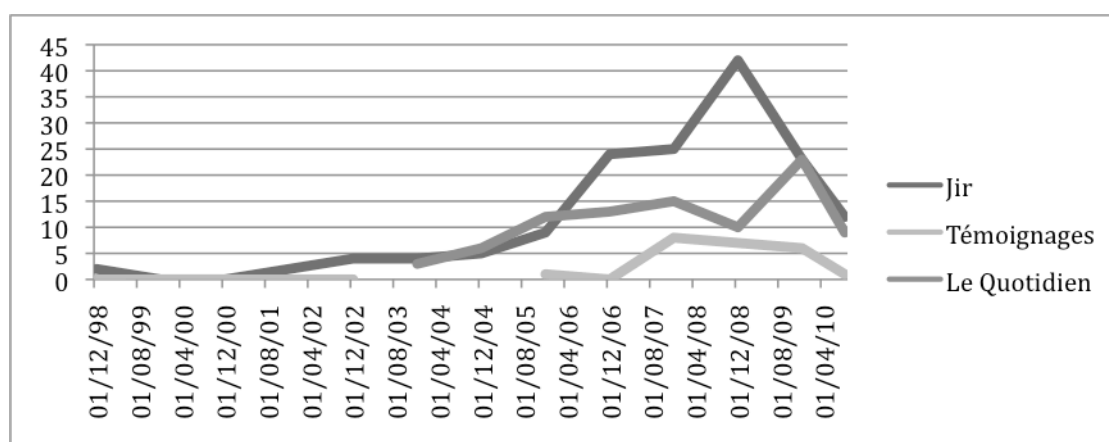
Le corpus réunionnais est composé des trois titres quotidiens, *Le Journal de l'Ile de la Réunion*, *Le Quotidien de la Réunion*, et *Témoignages*. Les deux premiers sont des quotidiens d'information générale appartenant à des groupes de presse privés, le troisième s'inscrit dans une démarche plus militante, en tant qu'organe de presse du Parti communiste réunionnais. C'est dans ce dernier que l'on repère des articles sur les *kwassa-kwassa* davantage marqués par une dominante d'opinion.

Sur l'ensemble des trois titres, 248 articles comprenant l'occurrence « *kwassa-kwassa* » ont été répertoriés, entre le 08/08/1998 et le 11/05/2010⁸. Trois observations principales se dégagent de l'analyse :

- À l'exception de *Témoignages*, c'est le plus souvent le caractère informatif, relativement bref, qui prédomine dans les articles rédigés à l'occasion de faits qui se répètent : interception de *kwassa-kwassa*, naufrages, installation de nouveaux radars de la police. Cette récurrence a pour conséquence une certaine banalisation des informations, comme si elles étaient déjà considérées familières, s'inscrivant dans un « déjà vu » de la part du lectorat : l'emplacement dans des espaces périphériques tels que les pages « régionales » étaye l'hypothèse.

⁸ 134 dans le *Jir*, du 8/08/1998 au 11/05/2010, 91 dans le *Quotidien*, du 19/11/2003 au 16/08/2010, et 23 dans *Témoignages*, du 8/03/2005 au 4/09/10.

- L'aspect magazine de reportages relatant les traversées de *kwassa-kwassa* est notable durant toute la chronologie du corpus. Des articles de commentaires d'autorité – la parole est donnée à des experts (un juriste, professeur d'université pour *Témoignages*, un sociologue-urbaniste ayant exercé à Mayotte pour *Le Quotidien*) – sont alors proposés.
- Une augmentation du nombre d'articles se dessine très nettement lors des naufrages, mais surtout au moment des visites ministérielles ou des missions parlementaires à Mayotte, préalables au referendum de mai 2009. À noter que les correspondants de la presse réunionnaise signent également des papiers reproduits dans la presse nationale.



Graphique de temporalité des trois titres, *Jir/Témoignages/Quotidien*, indiquant la fréquence des articles contenant au moins une occurrence *kwassa-kwassa*

Récapitulatif des résultats/conclusion :

Quatre points principaux ressortent de l'analyse des corpus :

- Une temporalité significative du récit médiatique à propos des *kwassa-kwassa* :

Une récurrence des articles est repérée quelques mois après les effets de l'instauration du visa « Balladur » (le premier article est issu de l'édition du *Monde* du 25/08/1997), et ce, dans l'ensemble du corpus. Les graphiques de temporalités des trois catégories de corpus soulignent

une nette augmentation du nombre de ces articles à l'approche d'échéances institutionnelles (referendum sur la départementalisation). Les articles courts – souvent sous forme de brèves – consacrés aux transfrontaliers des *kwassa-kwassa* apparaissent au fil des corpus lors des naufrages ou des interceptions des barques par la police de l'air et des frontières (PAF). Les textes journalistiques plus étoffés sont surtout repérés à l'occasion des débats statutaires et des questions posées dans l'espace public médiatique à propos de l'émigration et des politiques françaises migratoires. Le point de vue des autorités comoriennes est plus rarement présenté.

- Des procédés argumentatifs dans le discours journalistique :

La présence d'arguments de cadrage, puis de lien, atteste de la nature de textes d'opinion, dont l'objectif vise à convaincre le lectorat (Breton, *ibidem*). Cela se constate très nettement dans la presse nationale, un peu moins dans la presse mahoraise et comorienne ; cette dernière laisse deviner des positionnements en rapport avec la revendication officielle de souveraineté sur Mayotte. Dans la plupart des récits à propos des *kwassa-kwassa*, on remarque une forte hybridation entre description des faits et commentaires de la situation.

- L'usage de la métaphore est très fréquent dans l'ensemble du corpus, notamment dans les articles d'opinion ; les mêmes métaphores peuvent cependant relever de postures éditoriales différentes (par exemple avec l'usage du terme « eldorado », observé dans les articles du *Figaro* et de *l'Humanité*). Ces métaphores qui « font l'ordinaire de notre communication » (Huynen & Lits, 1994 : 47) révèlent les discours sociaux qui circulent à propos de l'émigration clandestine et de la situation de Mayotte : il est dès lors compréhensible de les retrouver dans le discours journalistique (*ibid.*).

- Au fil des récits du corpus, ce sont les mêmes « actants », prenant en charge le discours journalistique, qui apparaissent : journalistes reporters sur le terrain, institutionnels à l'approche du referendum (ministres, préfets, parlementaires, élus), figures d'experts (généralement attitrés), et, dans une moindre mesure, transfrontaliers effectuant la traversée en *kwassa-kwassa*.

Ainsi, dans le récit médiatique, le transfrontalier anjouanais ou grand comorien à Mayotte n'intervient pas ou peu comme un acteur individuel, sauf à l'occasion d'illustration du propos journalistique (comme témoin anonyme pour intensifier le côté humain et dramatique). Le transfrontalier est présenté par les médias comme partie prenante de « problèmes » politiques, économiques, historiques. Son itinéraire est collectif, il intègre des chiffres et des statistiques. Cherchant à préserver son anonymat dans la société mahoraise, l'émigrant comorien n'est représenté qu'à travers ces visages d'hommes et de femmes entassés dans des barques surchargées ou interceptées par la police, alors qu'à terme, c'est-à-dire à l'issue de son périple en *kwassa-kwassa*, il fait partie du tiers, voire de la moitié de la population de Mayotte. Au moment de la création du « 101^e département français », il sert à exemplifier la description de la situation mahoraise alors davantage décrite dans les médias. Ce changement statutaire est l'occasion d'aborder les mêmes thématiques (évoquées en introduction) présentes dans le discours institutionnel et relayées par la presse : le droit des cadis, la polygamie, l'état civil et l'émigration clandestine. La traversée de l'émigré anjouanais rejoignant la côte mahoraise fait ainsi partie du rituel d'un récit médiatique, balisé et récurrent : sur l'ensemble du corpus, ce sont les mêmes présentations, avec les mêmes genres journalistiques qui sont repérés, même si les articles sont rédigés en fonction des positionnements éditoriaux différents selon les titres. Les cadres du récit s'élaborent, d'une part, en lien avec des sources (officielles ou testimoniales), évoquées dans la problématique présentée *infra*, et, d'autre part, « en compatibilité avec des cadres sociaux primaires » (Esquenazi, 2002 : 48), c'est-à-dire acceptés préalablement par les communautés sociales à qui les journalistes s'adressent.

Dès lors, il appert que le discours de presse de ces corpus construit les mises en récits des traversées tout comme il rend compte du discours social à propos du contexte transfrontalier franco-comorien et des données migratoires et démographiques inhérents. Dans cette succession de récits des traversées au sein de l'océan Indien, le mot « *kwassa-kwassa* » devient la référence implicite à un scénario qui se renouvelle et auquel la presse se réfère régulièrement, un *mot-événement*, qui fait office de *déclencheur mémoriel* (Moirand, *ibid.* : 56). Les faits (naufages,

interceptions) se reproduisent et s'inscrivent comme des illustrations contextuelles des articles liés à la question de l'émigration mahoraise (comme les *boat-people* en d'autres lieux).

Ce faisant, cette relation médiatique ne montre qu'une image parcellaire d'une situation géopolitique produite par l'histoire. La question des *kwassa-kwassa* et des échanges au sein de l'archipel des Comores n'est présentée que très rarement dans toute sa complexité⁹. Ce cadrage concerne un terrain spécifique : une île marquée par la colonisation et caractérisée par une sociohistoire relevant à la fois de la généralité et du particularisme¹⁰. Le récit médiatique n'en est pas moins porteur de sens. En s'inscrivant dans le temps d'un corpus multi-situé, loin de laisser des traces éphémères, il devient un lieu de construction d'une *mémoire collective* (Moirand, *ibid.* : 2), même si cette mémoire reste partielle et segmentée à propos de la question migratoire mahoraise.

Réf. bibliographiques :

Breton P., 1996, *L'argumentation dans la communication*, Paris, La Découverte, Repères, 2006.

Caminade P., 2003, *Comores-Mayotte : une histoire néo-coloniale*, Marseille, Agone.

Esquenazi J.-P., 2002, *L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique*, Grenoble, PUG.

Garcin-Marrou I., 1996, « L'événement dans l'information sur l'Irlande du Nord », *Réseaux* n° 76, pp. 47-60.

Grémas A.J., Courtès J., 1993, *Sémiotique*, Hachette.

Grévisse B., 2008, *Écritures journalistiques, stratégies rédactionnelles, multimédia et journalisme narratif*, Bruxelles, De Boek.

⁹ Grâce à un format plus approprié à l'approfondissement, quelques magazines (écrits ou audiovisuels) proposent parfois des dossiers « spéciaux » consacrés à la situation mahoraise et comorienne laissant une plus large place à l'analyse socio-historique.

¹⁰ Ces terrains insulaires sont le lieu de productions journalistiques propres reçues par des *communautés indo-océaniques* qualifiées d'*interprétatives*, c'est-à-dire qui produisent ensemble du sens social (Simonin, Idelson, Almar, 2008).

- Huynen C., Lits M., 1994, « La métaphore est-elle soluble dans la presse écrite ? », *Recherches en Communication*, n°2., pp. 37-59.
- Idelson B., 2000, *Méthodologie d'analyse d'un corpus de presse : le cas du Quotidien de la Réunion (1976-1997)*, LCF/UMR 6058 du CNRS/Université de La Réunion.
- Idelson B., Ledegen G., (à paraître), « Départementalisation et situation sociolinguistique mahoraise. Analyse comparative de discours de presse : Réunion – Métropole – Mayotte », Actes du Colloque international *Plurilinguisme, politiques linguistiques et éducation : quels éclairages pour Mayotte ?* Mamoudzou (Mayotte), 17-20 mai 2010 – Conseil général de Mayotte/LiDiFra/Université de Rouen.
- Lakoff G., Johnson M., 1985, *Les métaphores dans la vie quotidienne*, Paris, Éd. de Minuit.
- Laroussi F. (Dir.), 2009, *Mayotte. Une île plurilingue en mutation*, Mamoudzou, Éd. du Baobab.
- Moirand S., 2007, *Le discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, Puf, Coll. « Linguistique nouvelle ».
- Neveu É., 1996, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2004
- Oraison A., 2009, « Nouvelles réflexions sur la conception française du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes à la lumière du "cas mahorais" », *Revue de droit international de sciences diplomatiques et politiques*, Vol. 87, n°1, Lausanne, pp. 1-112.
- Quéré L., 1994, *L'espace public comme lieu de l'action collective*, Paris, Centre d'Étude des Mouvements Sociaux, CNRS.
- Ricœur P., 1983, *Temps et récits* (t. 1), Paris, Seuil.
- Simonin J., Idelson B., Almar N., 2008, « « Madagascar, Maurice, Réunion. Du journalisme en océan Indien », pp. 73-99, in : Augey D., Demers F., Tétu J-F., Dir., *Figures du Journalisme, Brésil, Bretagne, France, La Réunion, Mexique, Québec*, Les Presses de l'Université Laval.
- Véron É., 1981, *Construire l'événement, les médias et l'accident de Three Mile Island*, Paris, Éd. de Minuit.